

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Newsletter DF I+D 2/2017

Mesdames, Messieurs,
Chères formatrices, chers formateurs

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance quelques informations portant sur les thèmes d'actualité ci-dessous.

I. Analyse du champ professionnel et des besoins dans le domaine I+D

Les travaux visant à établir une offre de formation professionnelle supérieure dans le domaine I+D pour les spécialisations «Numérisation» et «Médiation» ont commencé. Avec le concours de spécialistes du terrain, nous nous fondons sur les situations de travail existantes pour recenser des situations et compétences professionnelles qui correspondent aux deux spécialisations visées. Le résultat de ces travaux devrait déboucher sur un premier concept modulaire, comprenant un tronc commun et les éléments d'une spécialisation. Nous avons l'intention de conclure ces travaux d'ici à fin juin 2017 afin de pouvoir, pendant les mois d'août et septembre 2017, analyser les besoins au sein des entreprises sur la base de ces documents. La Délégation à la formation devrait ainsi se prononcer en octobre 2017 sur la mise sur pied d'une formation professionnelle supérieure en information documentaire.

Nous vous tiendrons au courant des résultats de nos travaux.

II. Adaptation des taxes des CIE

Dans notre newsletter 2/2012, nous avons communiqué aux entreprises formatrices les informations ci-dessous concernant les taxes CIE:

«Nous nous efforçons de grever aussi peu que possible les finances des entreprises, tout en garantissant des prestations de bonne qualité. Nous nous réjouissons donc de pouvoir vous communiquer une nouvelle baisse de nos taxes CIE pour 2012. Les montants seront les suivants:

*Membres BIS et AAS: CHF 150.00 par jour CIE et participant-e
Non-membres BIS et AAS: CHF 200.00 par jour CIE et participant-e*

Dans le domaine de la formation de base, nous nous trouvons encore en phase de développement, ce qui pourrait se traduire par des dépenses supplémentaires. Vu que nous ne pouvons exclure une hausse des taxes des cours interentreprises - causée par exemple par l'ouverture de classes CIE additionnelles (plus petites) et par des coûts d'infrastructures plus élevés - nous avons décidé de procéder chaque année à l'examen des taxes CIE et, si nécessaire, de les adapter, en tenant compte des moyens financiers requis.

Afin d'assurer la sécurité de votre planification, nous maintenons toutefois la garantie donnée dans notre dernière newsletter 2/2011 qui indiquait que les taxes ne devraient pas dépasser, jusqu'en 2014, CHF 200.- par jour CIE pour les membres BIS et AAS, et CHF 260.- pour les personnes non membres BIS et AAS. Nous vous conseillons de tenir compte de ces montants maximaux dans l'établissement de vos budgets.»

Cinq années se sont écoulées et nous n'avons pas dû adapter les taxes CIE, comme nous nous étions réservé la possibilité de le faire en 2012. Toutefois, l'évolution de ces dernières années et un approche responsable de l'avenir nous obligent à augmenter de CHF 10.- par jour CIE et participant les taxes CIE à partir d'août 2017, pour toutes les classes CIE et toutes les personnes en formation. Cette mesure nous est imposée par les motifs suivants:

- En raison de la taille des classes et afin de garantir la qualité de l'enseignement, nous avons été contraints de doubler plusieurs CIE à Zurich et à Lausanne.
- Sur 29 jours de cours, 22 ont lieu dans des salles informatiques dotées de toute l'infrastructure requise. Une telle infrastructure professionnelle nous assure une sécurité de planification et un plus grand professionnalisme, mais génère également des coûts (externes) supplémentaires.
- Nous encourageons de manière ciblée le recours à des accompagnants afin d'assurer le suivi des personnes en formation et de maintenir ainsi un haut niveau de qualité.
- Le nombre d'apprentis ayant débuté leur formation initiale en 2016 a reculé de 14 % par rapport à 2015. Par conséquent, les recettes issues des taxes CIE baisseront dans les années à venir.
- Depuis 2015, des cours interentreprises sont proposés également au Tessin. Nous voulons pouvoir offrir des cours interentreprises dans toute la Suisse au même tarif et assurer ainsi l'égalité de traitement entre toutes les régions linguistiques.

A partir d'août 2017, les taxes CIE, pour toutes les personnes en formation et tous les CIE, seront les suivantes:

- *membres BIS et AAS: CHF 160.00 par CIE et participant-e*
- *non-membres BIS et AAS: CHF 210.00 par CIE et participant-e*

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien. Les taxes CIE des personnes en formation dans les entreprises formatrices des cantons de Genève et Vaud sont prises en charge par les fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle.

III. Dossier électronique de formation – Encouragement des compétences informationnelles – Offre spéciale

Le dossier électronique de formation, complété d'un manuel explicatif et de webinaires ou classes virtuelles, est désormais à la disposition des entreprises formatrices et des apprenti-e-s. Des formations pour utiliser cet outil ont eu lieu. Nous invitons les formatrices et formateurs professionnels à tirer profit de cette offre, en particulier pour mettre en œuvre l'objectif général 4 de notre plan de formation professionnelle «Techniques d'information et de reproduction». Cela représente, il est vrai, une charge initiale considérable, mais nous pensons qu'il est utile de faire le pas. Pour encourager l'adoption de cet outil électronique, la Délégation à la formation a décidé d'en mettre gratuitement la licence à disposition durant les trois prochaines années pour toutes les entreprises formatrices qui l'utiliseront dès le début de la formation initiale 2017. Vous avez la possibilité de créer vous-mêmes votre login sur <https://iundd.gnomio.com/> et de faire ensuite ouvrir votre cours par la Délégation à la formation.

IV. Appel : cherchons expertes et experts d'examen pour les TPP

Une formation professionnelle initiale n'est possible qu'à la condition qu'un très grand nombre de professionnels qualifiés s'engagent dans les fonctions les plus diverses pour leur relève professionnelle. Cet effort comprend également le travail d'experte ou expert d'examen. Pour qu'une formation professionnelle initiale puisse aboutir, il faut que des spécialistes soient disposés à vérifier les compétences des personnes en formation lors d'un examen final. A cet égard, le travail d'expert d'examen fait partie du champ d'activités des formatrices et formateurs professionnels. En œuvrant

comme experts d'examen pour les personnes en formation d'autres entreprises, les formateurs et formatrices ont en outre la possibilité de découvrir le travail dans d'autres entreprises, ce qui est sans nul doute enrichissant.

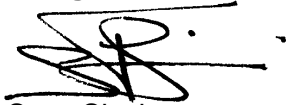
En Suisse romande, il faut chaque année 2 à 3 nouveaux experts d'examen pour compenser les absences et démissions en cours de procédure de qualification. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact d'ici à la mi-juin 2017 avec le chef expert compétent, Monsieur Patrick Johner, patrick.johner@edu.ge.ch.

Un cours spécifique vous permettra de vous familiariser avec cette tâche passionnante, dont le profil d'exigences se trouve dans les Directives relatives à la procédure de qualification (p. 12).

Lien: [Directives relatives à la procédure de qualification](#)

Meilleures salutations

Délégation à la formation Information et Documentation



Sven Sievi
Directeur